



Rupture de bail avec preavis

Par **gobette**, le **14/01/2009** à **13:34**

Bonjour,

Ma fille etudiante a envoyé le 27 octobre un preavis pour quitter son appartement conformément à la loi. . la courrier a été reçu le 29 /10. L'agence exige qu'elle parte le 29 janvier alors que le loyer de janvier a été payé en intégralité . Elle souhaite rester jusqu'au 31 car son logement suivant ne sera libre que le 1 er fevrier. Paut-elle faire valoir le droit de rester jusqu'au 31 ????

Merci de me repondre au plus vite.

A. Caron